



## COMMUNIQUÉ Direction Générale

IMMOBILIER / DUERP – PAP / MÉDECINE DU TRAVAIL

### Immobilier, Duerp-Pap et médecine du travail examinés en Formation spécialisée

**Mercredi 22 novembre** s'est tenu à la DG un **CSA en FS** (comité social d'administration en formation spécialisée). Trois sujets étaient à l'ordre du jour : le rapatriement du Fairway, le recueil des risques professionnels et son plan d'action, et le bilan 2022 de la médecine de prévention.

En début de séance, **notre représentant CFE-CGC, Fabien Macra, a été élu à l'unanimité secrétaire de la FS**. Son rôle est défini aux modalités prévues à l'art. 40 du règlement intérieur du CSA FS local de la DG.

À la suite de l'**annonce du 19 novembre dernier** du ministre délégué aux Comptes publics concernant la **diminution de 25 % des surfaces occupées par l'administration**, la FS s'est interrogée sur l'impact que pouvait avoir cette annonce à l'Insee, au White en particulier. Une circulaire de la Première ministre fixe un taux de 16 m<sup>2</sup> tout compris (surface brute) par agent équivalent temps plein, superficie actuellement non atteinte. Mais cette consigne concerne les nouveaux locaux et ne concerne pas a priori le stock immobilier actuel. Par ailleurs, le contrat triennal avec le ministère du Budget cible une occupation à 18 m<sup>2</sup> par agent sur les prochaines années. La **Secrétaire générale a indiqué** qu'aucune circulaire n'a encore été produite à la suite de l'annonce du 19 novembre et elle a précisé **ne pas faire de nouvelles modifications à la Direction générale** à ce stade, outre celles déjà remplies. **Nous serons attentifs à cet engagement.**

Concernant le **rapatriement du Fairway**, une visite des locaux du Centre médical et social (CMS) pour les représentants de la FS sera programmée dès la fin des travaux. Sa livraison est prévue mi-décembre. **Nous participerons à cette visite et vous tiendrons informés.**

**Au Cefil, l'immobilier également pose question.** En effet, l'Insee a reçu une notification officielle du Préfet de région concernant l'expulsion de l'immeuble du Kiosque. Le souhait de la Secrétaire générale est de trouver rapidement des locaux alternatifs dans un périmètre élargi aux environs de Libourne, dans une démarche cohérente avec les logements du bâtiment Bérégovoy dont le bail arrive à échéance en 2025. Si la Direction de l'Insee semble aujourd'hui optimiste, **nous sommes convaincus que cette question reste préoccupante pour les agents du Cefil et les futurs stagiaires.**

À l'ordre du jour de la réunion, le **Document unique d'évaluation des risques professionnels et le Plan annuel de prévention (Duerp-Pap) pour 2022** ont été examinés. Si le taux de participation des agents reste identique aux années précédentes, la DSE et la DSDS se distinguent par un taux plus faible. Le risque principal rencontré est celui des risques psycho-sociaux (RPS). La Direction de l'Insee a indiqué vouloir utiliser ce document, compte-tenu du travail colossal qu'a représenté sa réalisation. Bien qu'il y ait peu d'options possibles et de marges de manœuvre, les thèmes et actions suivants ont été identifiés :

- **La reconnaissance du travail des agents**, en lien avec le plan de qualification ministériel et la poursuite de la promotion de changement de corps.
- **Une réflexion sur le télétravail** à mener en FS, en lien avec le rapport en cours de l'Inspection générale qui sera rendu en mars 2024. Sur ce point, **la CFE-CGC demande plus de souplesse dans l'utilisation des jours de télétravail.**
- **La charge de travail de certains agents**, notamment les A et A+ à la DG. **Nous sommes également préoccupés par ce sujet et invitons les agents concernés à se rapprocher de la CFE-CGC.**
- **La rédaction d'une charte sur les réunions à la DG.** Il est demandé aux agents d'assister en présentiel à une réunion organisée à la DG, dès lors qu'ils sont présents dans le bâtiment. L'objectif est de renforcer la cohésion des équipes et de lutter contre la sédentarité, sujet lié à la **qualité de vie au travail sur lequel la CFE-CGC est force de propositions.**

Enfin, dernier point à l'ordre du jour, le **Bilan 2022 de la médecine du travail** a mis en exergue l'importance des visites médicales de pré-reprise, après un long arrêt maladie. Elles sont obligatoires pour un arrêt supérieur à 30 jours. **La CFE-CGC encourage les agents concernés à contacter le médecin du travail à leur retour au bureau.**

Vos représentants CFE-CGC présents au CSA FS  
Dominique Ansieau, Serge Darriné, Fabien Macra, Benjamin Quevat

**Pour mémoire :** le périmètre des champs de compétences des formations spécialisées comporte notamment :

- tout projet important de la direction
- tout projet ou document en lien avec la santé, l'hygiène ou encore les enjeux de la déconnexion
- les conditions de travail
- le retour à l'emploi et les aménagements de poste
- les risques professionnels, leur recueil, le plan d'action
- les budgets et dépenses alloués aux politiques de santé et sécurité au travail

Aucun cas individuel n'est examiné en FS mais celle-ci peut être informée de certaines situations individuelles de façon anonymisée. Les instances CSA et FS sont soumises au secret.

**Un mail dédié**  
[dg75-syndicat-cfe-cgc@insee.fr](mailto:dg75-syndicat-cfe-cgc@insee.fr)

**Vos représentants CFE-CGC DG**

**Titulaires**

Fabien MACRA,  
Catherine PORTAL,  
Dominique ANSIEAU,  
Joan SANCHEZ-GONZALEZ

**Suppléants**

Catherine FRESSON-MARTINEZ,  
Jean FINOT,  
Albane GOURDOL,  
Serge DARRINÉ

**Des élus mobilisés  
pour vous représenter  
et vous accompagner !**